



Section Belgique – **Serbie/Monténégro**/Bosnie-Herzégovine



18-22 mars 2015

Visite d'une délégation en Serbie et au Monténégro

Composition de la délégation

- David GEERTS (Chambre, sp.a)
- Olivier DESTREBECQ (Sénat, MR)
- Meryame KITIR (Chambre, sp.a)

S.E. Leo D'AES, ambassadeur belge à Belgrade depuis 2014, assisté de son premier secrétaire Ewoud ROES, mit préalablement au point tous les contacts et accompagna de bout en bout la délégation, laquelle était assistée par Serge DE RYCK, secrétaire de la section.



*De gauche à droite : David GEERTS, Olivier DESTREBECQ, Meryame KITIR,
S.E. Leo D'AES et Ewoud ROES*

Programme

Le programme comportait notamment :

- des rencontres avec des membres de commissions parlementaires de la République de Serbie à Belgrade et de la République du Monténégro à Podgorica ainsi qu'avec les membres des groupes d'amitié dans ces deux républiques ;
- une rencontre avec les services diplomatiques serbes et monténégrins chargés des négociations avec l'Union européenne ;
- une rencontre avec le médiateur serbe ;
- la rencontre d'acteurs économiques belges, de représentants d'organismes internationaux et de la société civile serbe à la résidence de l'ambassadeur belge à Belgrade et in situ à Smeredevo ;
- la visite de certains sites de la côte monténégrine : Bar, Budva et Kotor.

La position de la Serbie

La Serbie est engagée dans le processus d'adhésion à l'Union européenne mais ne souhaite pas devenir membre de l'Otan. La Serbie ne souhaite pas davantage couper les ponts avec la Russie, à laquelle elle se sent liée par des relations historiques privilégiées. Dans l'actuelle crise ukrainienne, elle souligne cependant l'inviolabilité des frontières établies et refuse dès lors quelque annexion territoriale que ce soit.

Dans le même ordre d'idées, tout en acceptant de normaliser ses relations avec Pristina, la capitale de la province autonome du Kosovo, dont l'indépendance a été reconnue par la Belgique, Belgrade s'appuie sur le refus de la Grèce, de l'Espagne, de la Slovaquie, de la Roumanie et de Chypre, tous membres de l'Union européenne, pour ne pas devoir reconnaître l'indépendance du Kosovo, autoproclamée en 2008 et peuplée encore de près de 10 % de Serbes.

La position du Monténégro

Le Monténégro, fédéré jusqu'en 2006 avec la Serbie, s'est engagé dans un processus d'adhésion à l'Union européenne mais aussi à l'Otan, dont il attend une invitation formelle en décembre 2015. Il soutient l'embargo vis-à-vis de la Russie décrété à la suite de la crise ukrainienne. Le tourisme, principale ressource du pays où les Russes tiennent la plus grosse part, a chuté de 30 %. Une partie de cette chute est également imputable à la dépréciation du rouble par rapport à l'euro, la monnaie officielle du Monténégro, qui n'est pourtant pas membre de la zone euro.

Le processus d'adhésion à l'Union européenne est considéré comme une opportunité pour mettre en œuvre des réformes indispensables pour moderniser le pays. L'adhésion à l'Otan, elle, est inspirée par la crainte de se retrouver impliqué à son corps défendant dans un conflit comme les Balkans en ont connus dans les années 1990.

L'objectif de la délégation

La délégation s'est rendue en Serbie et au Monténégro pour marquer son soutien au processus d'adhésion à l'Union européenne des deux pays, mais également pour connaître les obstacles qui se dressent encore sur le chemin des réformes. Depuis l'éclatement de l'ex-Yougoslavie au début des années 1990, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts du Danube.

La Slovénie est devenue membre de l'Union européenne le 1^{er} mai 2004, la Croatie le 1^{er} juillet 2013, et depuis lors les négociations avec la Serbie et le Monténégro ont été entamées. Ces négociations n'en sont plus au stade de simples pourparlers et, malgré le fait qu'elles sont essentiellement menées par les instances gouvernementales, les Parlements des deux pays comptent jouer leur rôle, ne fût-ce parce qu'ils ont le dernier mot en matière de la législation à conformer aux standards européens.

La position du Parlement européen

De son côté, le Parlement européen veille, lui aussi, à ce que le processus d'adhésion se fasse dans de bonnes conditions. A cette fin, il a voté une résolution sur la République de Serbie et sur la République du Monténégro le 11 mars 2015.

Sur la Serbie

Alors qu'une résolution du 26 novembre 2014 critiquait encore la mise en liberté provisoire de Vojislav Šešelj, président du Parti radical serbe, poursuivi devant le Tribunal international pénal pour l'ex-Yougoslavie en raison du déplacement forcé de populations et de crimes contre l'humanité en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et dans certaines parties de la Voïvodine entre 1991 et 1993, la plus récente, celle du 11 mars 2015, porte sur le rapport de suivi fait par David McAlister.

La résolution souligne notamment que les chapitres 23 (consacré à l'appareil judiciaire et aux droits fondamentaux) et 24 (consacré à la justice, à la liberté et à la sécurité) devraient être abordés à un stade précoce des négociations mais insiste sur le fait que le chapitre 35 de l'acquis de l'Union, relatif aux relations entre la Serbie et le Kosovo, devrait faire l'objet d'une définition plus précise.

Par ailleurs, le Parlement européen se félicite de l'esprit constructif dont fait preuve le gouvernement serbe en ce qui concerne ses relations avec les pays voisins – principalement la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et l'Albanie – et souligne le rôle essentiel du parlement serbe et de la société civile dans les négociations d'adhésion. Il condamne toutefois les accusations publiques non fondées à l'encontre du médiateur par les ministres du gouvernement qui l'ont qualifié de suppôt de l'opposition à la suite de certains critiques émises sur le fonctionnement des services secrets et sur le respect de la liberté de la presse. La délégation a eu confirmation, par le médiateur même, de l'hostilité des milieux gouvernementaux à son égard malgré son élection à l'unanimité en 2014 par l'Assemblée nationale serbe.

Les sujets de préoccupation du Parlement européen concernent par ailleurs la liberté de la presse (bien qu'une nouvelle loi sur les médias ait été adoptée récemment, dont il faudra évaluer les effets sur ladite liberté, l'autocensure et l'intimidation de journalistes étant perçue comme une pratique courante), la lutte contre le crime organisé, l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'opacité du financement des partis politiques.

Le Parlement européen pointe aussi du doigt l'intolérance dont font l'objet les défenseurs des droits de la femme et des homosexuels.

Sur le Monténégro

La seconde résolution sur le Monténégro, tout en soulignant les efforts pour mener à bien les réformes de la Constitution et la législation en vigueur, fait état des mêmes inquiétudes que pour la Serbie. Les paroles doivent toutefois être suivies d'actes. C'est la critique la plus fréquente entendue dans la bouche de responsables européens et des parlementaires monténégrins eux-mêmes.



DONNÉES DE BASE DE LA SERBIE

Candidat membre de l'Union européenne



Le Parlement de la République serbe à Belgrade, où la plupart des rencontres ont eu lieu.

Le territoire et la population serbes

La République de Serbie, dont le territoire fait un peu plus que deux fois celui de la Belgique, compte plus de sept millions d'habitants. Elle compte deux provinces autonomes : Voïvodine, peuplée de plus de vingt nationalités, et le Kosovo, peuplée majoritairement d'Albanais mais dont Belgrade ne reconnaît, à l'instar de l'Espagne, de la Slovaquie, de la Roumanie, de la Grèce et de Chypre – pour ne citer que des Etats membres de l'Union européenne – pas l'indépendance.

Le tribut de la guerre

Un procureur spécial a comme mission de poursuivre les criminels de guerre et de les livrer au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. La guerre qui a suivi l'éclatement de la Yougoslavie et qui a pris fin à la faveur des accords de Dayton de 1995 laisse, malgré tous les rapprochements opérés ces dernières années, des traces profondes.

La société civile serbe

Les Serbes sont majoritairement orthodoxes. La majorité gouvernementale s'appuie sur le SNS (Parti progressiste serbe), avec Tomislav NIKOLIC comme président et Aleksandar VUCIC comme premier ministre. Fin 2013 la dette publique dépassait le barre des 60 % du produit intérieur brut. Le déficit budgétaire avoisine en 2014 les 6 %. Le taux de chômage, lui, a grimpé à la faveur de la crise de 2008 à 20 %. Le taux de croissance dépasse à peine 1 % alors qu'il caracolait autour de 5 % avant la crise. Un jeune sur deux est sans emploi. Le revenu mensuel moyen atteint à peine 400 euros. Près d'un million six cent mille personnes sont pensionnées. Il y a presque autant de fonctionnaires que de personnes employées dans le secteur privé. Le niveau de vie des Serbes a fortement baissé par rapport à la situation d'avant les années 1990.

La demande d'adhésion à l'Union européenne

La Serbie a officiellement formulé sa demande pour engager le processus d'adhésion à l'Union européenne le 23 décembre 2009. En octobre 2011, la Commission européenne confirme l'ouverture du processus d'adhésion.

Le 2 mars 2012, le Conseil européen accorde le statut de candidat officiel à la Serbie ; cette décision a été motivée par la France, l'Italie et l'Autriche, au vu des récents progrès de Belgrade pour œuvrer à la stabilité régionale, notamment suite à sa coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie établi à La Haye ainsi qu'aux accords conclus le 24 février 2012 entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue entre l'Union européenne et les pays des Balkans.

La Serbie, dont l'opinion publique est majoritairement mais non unanimement favorable à son entrée dans l'Union européenne, espère devenir le 29^e membre à l'horizon 2020.

Rencontre avec le groupe d'amitié, présidé par Milan STEFANOVIC



Milan STEFANOVIC, président du Groupe d'amitié serbe avec la Belgique, adressant des paroles de bienvenue à David GEERTS, président de la section belge de l'Union interparlementaire, le 18 mars 2015 à l'Assemblée nationale serbe. Le soir, le président et le vice-président du Groupe d'amitié invitèrent la délégation dans un restaurant dans le quartier bohème de Skadarlija.

Le président du groupe d'amitié avec la Belgique a séjourné dans les années 1980 à Liège. Il déclare aimer beaucoup la Belgique et exprime son admiration pour le fait qu'avec son paysage institutionnel comprenant trois Régions et trois Communautés qui ne se superposent pas, la Belgique a pu être membre fondateur de l'Union européenne et éviter ainsi la guerre, source de destructions matérielles et humaines.

A l'occasion du centenaire de la guerre 14-18, il est bon de rappeler que la Serbie fut une alliée fidèle de la France et de l'Angleterre. Cinq soldats serbes sont d'ailleurs enterrés à Liège. La Serbie compte sur la Belgique pour soutenir sa candidature d'adhésion à l'Union européenne.

Rencontre avec le médiateur Sasa JANKOVIC



Le médiateur a inauguré cette fonction en 2007. Il a collaboré avec les Grecs et les Néerlandais pour acquérir et partager son savoir-faire. En 2014, il a été réélu à ce poste par l'Assemblée nationale à l'unanimité. Malgré cela, son franc-parler lui fait prêter régulièrement le flanc aux critiques de mandataires de la majorité au pouvoir. Le Parlement européen s'est d'ailleurs, dans sa toute dernière résolution sur la Serbie, dit préoccupé de la façon dont le médiateur est traité par le régime en place.

Le fonctionnement du service de médiation

Près de trois mille citoyens font bon an mal an appel au service de médiation, accessible via Skype depuis les bibliothèques publiques. Le médiateur dispose d'un budget annuel d'1,3 millions d'euros – ce qui est moins que le budget pour frais de représentation de certaines entreprises publiques – et est le seul organe de contrôle nommé dans la Constitution.

Son cadre organique et son budget

Il dispose d'un cadre organique approuvé par l'Assemblée nationale de 30 d'enquêteurs – ce qui est trop peu à la lumière des missions du médiateur, il en faudrait 30 de plus – sur un total de 65 personnes, dont une vingtaine de contractuels. De sa propre initiative, le médiateur a présenté une quarantaine d'amendements à divers projets de lois. Neuf sur dix recommandations sont exécutées. Son action n'est dès lors pas sans retombées concrètes.

Attentes de la population

La population, devenue fataliste vis-à-vis de son propre système politique, espère que l'adhésion à l'Union européenne lui apportera tout ce dont elle a toujours rêvé : des institutions démocratiques – à savoir des médias libres, une justice indépendante, un parlement critique et une société civile forte – et le bien-être économique.

Rencontre avec la commission des Relations extérieures



La classe politique face à l'Europe

Aucune formation parlementaire – qui a dépassé le seuil de 5 % lors des élections, ce qui a marginalisé les formations ouvertement anti-européennes – ne conteste le désir de la nation serbe d'adhérer à l'Union européenne.

Le Parlement a exprimé le souhait d'être associé pleinement au processus de négociation. Celui-ci a commencé en septembre 2013 par l'ouverture de trois chapitres, à savoir les chapitres 23 et 24 qui concernent le renforcement de l'Etat de droit et le chapitre 32 relatif au contrôle financier.

En juin 2014, une résolution a été votée par le Parlement pour associer également la société civile au processus d'adhésion. Le recours à un référendum, étant donné que la population n'est pas unanime quant à l'entrée de Serbie dans l'Union européenne, est rare, sauf au niveau local. En un quart de siècle, il y en a eu en tout et pour tout deux : un avant l'ère Milosevic et un pour avaliser la Constitution de 2006.

De gauche à droite : Aleksandra DJUROVIC, présidente de la commission des Relations extérieures, Dejan MILIVOJEVIC, vice-président de ladite commission, Sanja KALINIC, fonctionnaire du service international, et Milan STEVANOVIC, président du Groupe d'amitié serbe avec la Belgique mais également avec la Russie.

L'opinion publique face à l'Europe

La Serbie ne veut pas uniquement réformer pour entrer dans l'Union européenne mais également pour moderniser la société. Plus de deux tiers de la population soutient le processus de réformes. Plus de la moitié est favorable à l'entrée dans l'Union européenne. Le taux d'adhésion dépend en grande partie de l'état des négociations avec l'Union européenne et du sujet traité.

Lorsqu'il s'agit des questions relatives à la migration et au visa, l'adhésion de l'opinion publique est totale. Lorsqu'il s'agit du chapitre 32 relatif au contrôle budgétaire et financier, l'enthousiasme n'est plus aussi massif. Enfin, lorsqu'il s'agit du chapitre 35 relatif à l'acquis de l'Union européenne – en clair, la question du Kosovo, dont l'indépendance a été reconnue par la grande majorité des pays européens – le scepticisme est général.

La commission des Relations extérieures ne néglige pas pourtant les relations avec les voisins directs, issus de l'ex-Yougoslavie. Ainsi, elle se réunit deux fois par an avec ses homologues slovènes, croates, bosniens, monténégrins et macédoniens. La Serbie a renforcé aussi son arsenal pénal pour réprimer les djihadistes qui veulent aller combattre en Syrie. La Serbie ambitionne de rester un trait d'union entre l'est et l'ouest du continent européen.

Bâtiment endommagé par les bombardements de l'OTAN en 1999 et laissé en l'état



Rencontre avec les commissions des Finances et de l'Infrastructure

Lois adaptées aux standards européens

L'Assemblée nationale a adopté 32 lois pour se conformer aux standards européens. La loi sur l'emploi est calquée sur ce qui existe dans les pays nordiques. Cependant, le taux de chômage parmi les jeunes est alarmant, au point où beaucoup de jeunes Serbes partent au Monténégro ou à l'étranger. Pour remédier à ce problème, un programme de stages en entreprise a été lancé. Les employeurs sont exempts de certaines charges pour permettre la création d'emplois. L'ensemble de ces mesures a ramené en peu de temps le taux de chômage de 26 à 20 %.

La politique budgétaire

La consolidation du budget de l'Etat est un objectif prioritaire. L'Etat ne contracte pas de nouveaux emprunts, sauf pour la création d'emplois et les investissements en infrastructure.

Les infrastructures

L'infrastructure ferroviaire est désuète mais importante dans le domaine du fret dans le cadre du corridor 10 destiné à relier le nord avec le sud de l'Europe en passant par Budapest et Belgrade. Pour le transport passager, le rail n'est pas le meilleur moyen étant donné que sa vitesse commerciale ne dépasse pas 30 à 60 kilomètres par heure. Les télécoms sont privatisées, bien que l'Etat soit resté majoritaire à raison de 51 %. Idem pour la poste.

Rencontre avec les représentants belges et de la société civile

A la résidence de l'ambassadeur Son Excellence Leo D'AES, la délégation a pu s'entretenir avec de nombreux invités, tant des acteurs économiques belges que des représentants d'organismes internationaux et financiers, qui chacun à leur manière ont affaire à la société et à l'Etat serbes et ont pu donner de ceux-ci leurs points de vue parfois contrastés.

Visite à Metech à Smederevo



L'entreprise Metech-Metech est établie à Dilsen-Stokkem en Belgique et à Smederevo en Serbie.

Elle s'occupe principalement de la fabrication de pièces métalliques sur mesure, de la soudure et de l'assemblage de ces pièces pour toute une série de clients, dont Atlas-Copco – fabricant de compresseurs –, Nokia et Siemens – fabricants de matériel de télécommunication –, Agfa – fabricant de matériel graphique – et même Van Hool – qui possède une usine d'assemblage d'autocars en Macédoine.

Le chiffre d'affaires du groupe a chuté suite au krach de 2008 de 21 à 13 millions d'euros. Cette année, le chiffre d'affaires s'élève à 22 millions d'euros et l'entreprise emploie 350 personnes, dont 80 seulement en Belgique. Au départ, la pénurie en Belgique de soudeurs a incité l'entreprise à s'établir en Serbie.

Le coût du travail y est aussi jusqu'à neuf fois moins élevé, sans compter les impôts. En 2008, Metech employait à Smederevo 20 à 30 personnes pour un chiffre d'affaires de 1,5 millions d'euros. Aujourd'hui, elle emploie 240 personnes pour un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros. Metech, en Belgique, reliée par vidéo à l'usine en Serbie, est davantage automatisée. Les deux sites travaillent cependant main dans la main.

Présence de Delhaize



Le groupe Delhaize a investi un milliard d'euros en Serbie, où il fait des affaires sous l'enseigne « Maxi » et emploie près de 11.000 personnes. Le principal souci de la chaîne est d'éviter la concurrence déloyale.

Problème de Energo Zelena



L'entreprise belge Energo Zelena fait partie du groupe belge « Greenworx », dont le siège est établi à Gooik, dans le Brabant flamand. Greenworx a fait des Balkans son domaine d'activité de prédilection. Ses activités comprennent la production d'énergies éolienne et géothermique ainsi que la production d'énergie à partir de déchets animaliers, ménagers et médicaux. En Serbie, Energo Zelena transforme des déchets d'animaux encombrants voire dangereux pour l'environnement en énergie.

L'entreprise a introduit, en novembre 2014, une requête d'arbitrage contre la République de Serbie aux motifs que celle-ci ne met pas en œuvre sa propre législation sur les déchets animaliers et met dès lors en péril les activités de la seule entreprise active dans ce domaine. Les activités de son site à Indjija ont été suspendues en attendant une décision définitive. Entre-temps, des pourparlers avec le cabinet du premier ministre ont été engagés pour trouver une solution satisfaisante au problème de l'entreprise sans devoir recourir à l'arbitrage.



Caricature parue en première page du quotidien « Politika » du 22 mars 2015, jour de départ de la délégation, où l'on voit l'âne – la Serbie – ployer sous le poids du parti gouvernemental SNS et tiré par le premier ministre Vucic, qui crie : « En avant ».



DONNÉES DE BASE MONTENEGRO

Candidat membre de l'Union européenne et de l'Otan

Le territoire et la population monténégrines

La République du Monténégro, dont le territoire fait un peu plus de la moitié de celui de la Belgique, compte quelque six cent vingt mille habitants. Les Monténégrins sont majoritairement orthodoxes. La majorité gouvernementale s'appuie sur le DPS (Parti socialiste démocratique, au pouvoir depuis l'indépendance), avec Filip VUJANOVIC comme président et Milo DUKANOVIC comme premier ministre.

En 2013, la dette publique dépassait le barre des 55 % du produit intérieur brut. Le déficit budgétaire s'élevait dans la même période à 2,3 %. Le taux de chômage, lui, a frôlé à la faveur de la crise de 2008 les 20 %. Deux jeunes sur cinq sont sans emploi. Le revenu mensuel moyen atteint près de 600 euros.

La demande d'adhésion à l'Union européenne

Le 21 mai 2006, plus de 55 % des Monténégrins ont voté en faveur de l'indépendance de l'ex-République yougoslave, jusqu'ici rattachée à la Serbie. L'indépendance du pays a été reconnue par l'Union européenne le 12 juin 2006.

Le 17 décembre 2010, le Conseil européen a accordé au Monténégro le statut de candidat officiel à l'adhésion, à la suite d'une recommandation de la Commission européenne. Celle-ci avait pourtant précisé que des efforts restaient nécessaires notamment en ce qui concerne l'Etat de droit, comme la lutte contre les discriminations, la liberté d'expression, la situation des personnes déplacées provenant de Croatie, de Bosnie ou du Kosovo.

Le 22 janvier 2013, le Parlement européen a adopté un rapport d'avancement sur le Monténégro, dans lequel il salue les réformes engagées et les progrès réalisés en vue de l'adhésion. Il a toutefois encouragé à plus d'action concernant la protection de la liberté des médias, des droits des femmes et de l'égalité des sexes, ainsi que l'intensification de la lutte contre la corruption et le crime organisé.

Rencontre avec le président du Parlement Ranko KRIVOKAPIC

La route vers l'indépendance et la démocratie

Le président du Parlement – qui compte 81 membres, parmi lesquels 20 % de femmes – est membre d'un petit parti allié au parti gouvernemental, lequel aux dires du président même règne sans partage depuis l'époque communiste. Le Monténégro, le plus ancien Etat des Balkans mais aussi le plus petit, fut un royaume et la seule alliée des puissances occidentales à perdre son indépendance suite au Traité de Versailles de 1918. Il n'a, au cours de son histoire, quasi pas connu la démocratie, car après le féodalisme, la royauté et le communisme, il y a eu la guerre avec les conséquences que l'on sait. Récemment, en 2006, cette indépendance fut reconquise à la faveur d'un référendum.

Le désir d'adhésion à l'Union européenne

Le souhait le plus cher du Monténégro est de devenir le 29^e membre de l'Union européenne et de l'Otan.

Le ministre des Affaires étrangères belge, M. Didier REYNDERS, est venu en février soutenir le processus de la double adhésion. La lutte contre la corruption, présente à tous les niveaux, et le crime organisé, renforcé au sortir de la guerre, se concrétise par des jugements récents de hauts responsables.

La nécessité de création d'emplois

Le Monténégro est le ventre mou, autrefois de l'Empire ottoman, mais aujourd'hui de l'Union européenne. Le plus difficile est de changer les mentalités. Pour lutter contre la corruption, par exemple, il faut créer de l'emploi. Il y a 15.000 emplois à pourvoir dans les domaines de la construction, du tourisme et de l'agriculture, mais le pays compte 30.000 demandeurs d'emploi dont beaucoup d'universitaires. L'idée d'un gouvernement d'unité nationale a toutefois été rejetée, ce qui a eu pour effet que l'opposition, réunie dans un Front démocratique représentant environ un tiers des parlementaires, alors qu'elle prônait le dialogue, est à présent en rupture avec le gouvernement.

Rencontre avec la commission des Relations extérieures

Le parti serbe au sein du Front démocratique est partisan de la neutralité et dès lors opposé à l'entrée du Monténégro dans l'Otan. Selon ce parti, il faut dissocier l'entrée dans l'Union européenne et l'entrée dans l'Otan. Le parti libéral, également membre du Front démocratique, n'est pas du même avis et souligne son attachement aux valeurs européennes. Tous les partis sont d'accord pour dire que le Parlement doit guider le processus d'adhésion.

De gauche à droite : le président du Parlement monténégrin Ranko KRIVOKAPIC, et les membres de la délégation David GEERTS, Olivier DESTREBECQ et Meryame KITIR



Rencontre avec la commission de la Défense

La commission de la Défense supervise les forces armées et de police, ainsi que les services de renseignement. L'armée compte 2.000 effectifs et a un budget de 6 millions d'euros, ce qui représente 1,74 % du budget de l'Etat. Il y a 5.000 policiers. Le budget de la police atteint 1,7 millions d'euros.

Deux tiers des partis représentés au Parlement – le seuil électoral étant de 3 % – sont pour l'adhésion à l'Otan, mais dans l'opinion publique il n'y a qu'un tiers qui y est favorable. Cela est perçu comme un problème car il semble indiquer en la matière un fossé profond entre la classe politique et l'opinion publique et, dès lors, un déficit démocratique.

En 1999, l'Otan a bombardé aussi le Monténégro, unie à l'époque à la Serbie de Milosevic. La population monténégrine a perçu les bombardements de cette époque, opérés sans mandat du Conseil de sécurité des Nations Unies, comme une agression pure et simple.

Vis-à-vis de l'Union européenne, l'attitude est différente car l'Otan est perçue avant tout comme le bras militaire des Etats-Unis dans les Balkans. Le porte-parole du Monténégro Positif, un nouveau parti qui représente plus de 8% des Monténégrins, est clairement pour l'adhésion aux deux entités évoquées.

Suivant un sondage réalisé par ce parti, le nombre de citoyens qui sont pour l'entrée dans l'Otan et le nombre de ceux qui y sont opposés est à peu près à égalité et se situe autour de 38 %. Le reste – 24 % – serait neutre.

Rencontre avec la commission des Affaires européennes

Le président de cette commission, créée en 2012, est membre de l'opposition. Sur le renforcement de l'Etat de droit, tous les partis sont sur la même longueur d'onde. Le Monténégro assume, de ce fait, dans cette région le rôle de leader. La commission a jusqu'à présent modifié un tiers des propositions gouvernementales soumises dans le cadre du processus de négociation avec l'Union européenne. Celui-ci ressemble au jeu de la carotte et du bâton, de promesses mais aussi de menaces. Le crime organisé monténégrin trafique de la cocaïne dite russe. Il est influencé par la mafia russe. Il fait obstacle à l'intégration du Monténégro dans l'Union européenne.



De gauche à droite : Ewoud ROES, Borislav BANOVIC (majorité), S.E. Leo D'AES, Koca PAVLOVIC (opposition), Olivier DESTREBECQ, Nikola GEGAJ (majorité), David GEERTS, Miodrag VUKOVIC (majorité), Serge DE RYCK, Milan KNEZEVIC (opposition), Mevludin NUHIDZIC (majorité), Meryame KITIR, Darko PAJOVIC (opposition).

Rencontre avec la direction des Affaires européennes

Madame Tamara SRZENTIC dirige et coordonne les négociations avec l'Union européenne et souligne la nécessité d'informer tant le Parlement que la population sur le processus en cours pour que l'effort de mener à bien les réformes indispensables ne faiblisse pas. Elle indique que certaines mesures – telles que la mise en place d'une agence de lutte contre la corruption et d'un procureur spécial – ont pris du retard.

Rencontre avec le Groupe d'amitié, présidé par Suljo MUSTAFIC

Lors d'un dîner, la délégation a pu échanger ses vues sur la façon dont les membres de l'Union européenne, dont la Belgique, considèrent le processus d'intégration européenne parfois d'un œil critique et la façon dont, au Monténégro, l'adhésion future à l'Union européenne et à l'Alliance atlantique est vue comme un gage de stabilité politique et de prospérité économique dans la région.

Présence belge



Le consul honoraire de Belgique et des Pays-Bas au Monténégro, Jean-Luc DUMORTIER et le chef de la délégation parlementaire, David GEERTS

Le groupe Delhaize ne gère plus directement la chaîne de magasins « Maxi », laquelle a fait l'objet d'une franchise au profit du groupe Delta. Le groupe Besix est présent dans le domaine de la construction.

La délégation a pu s'entretenir avec le consul honoraire de la Belgique et des Pays-Bas, M. Jean-Luc DUMORTIER, présent dans le pays depuis une dizaine d'années. Sa demande d'installer un golf sur un terrain qu'il a été acquis à titre privé lors de son installation dans le pays traîne en longueur. Son cas illustre la lenteur administrative rencontrée aussi par d'autres investisseurs étrangers.